PERSONNES PRATIQUANT DES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES

Formation continue à l'université

Formation courte

Formation spécifique des personnes pratiquant des procédures expérimentales - Module de base appliquant

Conformément à la réglementation en vigueur (décret 2013-118), cette formation constitue le module de base d'habilitations agréées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (N° : I-37UnivTours-F2-17-Rongeurs et I-37UnivTours-F2-17-Primates). Ces habilitations sont également constituées chacune d'un module complémentaire spécialisé (rongeurs et lapins, ou primates) qu'il convient de valider afin de revendiquer la « Formation réglementaire des personnes appliquant des procédures expérimentales avec les rongeurs et les lapins », ou la « Formation réglementaire des personnes appliquant des procédures expérimentales avec les primates non humains ».

Objectifs

- Acquérir une formation à l'expérimentation animale qui permet de participer directement aux protocoles expérimentaux,
- Sensibiliser à la protection et au respect des animaux de laboratoire en prenant en compte les composantes éthiques et réglementaires de l'expérimentation animale.

Modalités d'évaluation

- Présence obligatoire à tous les cours
- Evaluation écrite en fin de formation
- Attestation de formation

Publics visés

- Pas de pré-requis particulier pour les personnes appliquant des procédures expérimentales.

Modalités d'accès

- Pas de pré-requis particulier
- La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation) www.formation-continue.univ-tours.fr

Méthodes mobilisées

- Travaux dirigés

La validation du seul module de base permet d'acquérir des connaissances théoriques relatives au travail avec l'animal de laboratoire en général, et délivre une attestation de réussite. La validation conjointe du module de base et de l'un des modules complémentaires permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques autorisant la pratique de procédures expérimentales encadrée par un responsable autorisé, avec une/des espèces particulières, et délivre une habilitation.

4 jours
Soit 21 heures de théorie
Groupe de 40 personnes maximum

Lieu de formation :
UFR de Médecine de l'université de Tours

Dates : 19 au 22 mars 2024

Renseignements et inscriptions : Jonathan DOS SANTOS au 02 47 36 63 95 jonathan.dossantos@univ-tours.fr

Tarif 2023/2024 : 600 € nets, déjeuners compris

université de TOURS | Faculté de médecine

ormation continue
rmation continue
Formation continue
Formation continue

PERSONNES PRATIQUANT DES PROCÉDURES EXPÉRIMENTALES

Programme

- Réglementation française applicable à l'expérimentation animale,
- De l'éthique' en expérimentation animale à l'éthique réglementaire utilitariste,
- Ethique, approche pratique : les 3 R dans les décrets, dans la saisine et dans l'évaluation éthique des projets - Rôle et fonctionnement de la structure chargée du bien-être animal,
- Les méthodes dites alternatives en expérimentation animale : réduction, optimisation et substitution : des principes aux pratiques,
- Améliorer les conditions de vie des animaux d'expérience - Enrichissement : les pratiques
- Les grands groupes de modèles animaux : du modèle naturel au modèle orphelin, présentation et critères de choix,
- Le point limite en expérimentation animale : du principe directeur à la pratique,
- La question de la souffrance animale et l'élaboration des grilles d'évaluation spécifique,
- L'Euthanasie - Principes généraux,
- Evaluation – Bilan.

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

- **Laurent VECELLIO NONE**, Ingénieur de recherche à l'Université de Tours- Responsable administratif de la PST-A (Plateforme Scientifique et Technique - Animaleries) de l'Université de Tours

Intervenants

- **Jérôme MONTHARU,** Assistant Ingénieur Recherche et Formation (Université), Responsable technique, animaleries de l'UFR de Médecine de l'Université de Tours Membre du CEEA Val de Loire (N°19)
- **Chrystophe AUBERT,** Technicien Recherche et Formation (Université), Responsable Technique, Animaleries de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques - Université de Tours Membre du CEEA Val de Loire (N°19)
- **Nathalie FAUGERAS,** Professeur au LEGTA de Vendôme, Formation 'Animalier de laboratoire' (Enseignements théoriques et pratiques)
- **Éric PÉAN,** Professeur au LEGTA de Vendôme, Formation 'Animalier de laboratoire' (Enseignements théoriques et pratiques), Membre du CEEA Val de Loire (N°19)

Service de Formation Continue
60 rue du Plat d'Étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 81 31

Informations mises à jour le 21 septembre 2023 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent à l'année universitaire en cours. Vous pouvez consulter les Conditions Générales de Vente sur le site Internet de la formation continue. Formation accessible aux personnes en situation de handicap.